

Séminaire régional sur la diversité culturelle Douala (Cameroun), 2 et 3 juin 2003



Rapport général

L'an deux mille trois, les 2 et 3 juin s'est tenu à l'hôtel SAWA de Douala Cameroun, un séminaire organisé par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie sur la « Diversité Culturelle ».

Ce séminaire s'adressait aux experts gouvernementaux des pays francophones de l'Afrique Centrale, relevant des Ministères de la Culture, des Affaires Etrangères, de l'Education nationale, du Commerce et les secrétaires généraux des Commissions Nationales de l'UNESCO.

Il avait pour objectif de sensibiliser les Etats membres sur les enjeux liés à l'adoption d'une convention Internationale sur la Diversité Culturelle dans le cadre de l'UNESCO afin qu'ils apportent leur appui pour un heureux aboutissement lors des prochaines assises de l'UNESCO.

DEROULEMENT DU SEMINAIRE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois moments forts, à savoir :

- Le message de Monsieur Roger DEHAYBE, l'Administrateur général de l'AIF, lu par son représentant, Monsieur Salifou LABO
- L'allocution du Ministre d'Etat camerounais chargé de la culture, son Excellence Monsieur Ferdinand Léopold OYONO, Président du séminaire et une communication du Ministre béninois de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, son Excellence Monsieur Amos ELEGBE, sur le thème : « La Culture dans la Politique Nationale de développement », en guise d'introduction au séminaire.

Après une brève suspension de séance pour permettre à son excellence Ferdinand Léopold OYONO, Ministre d'Etat et sa suite de se retirer, le bureau devant conduire les travaux du séminaire a été mis en place, constitué comme suit :

Président : son Excellence Amos ELEGBE
Vice-Président : Monsieur Salifou LABO
Modérateur : Monsieur ABLASSE OUEDRAOGO
Rapporteurs : Monsieur TAPCHOM Abel (CAMEROUN)
Monsieur KANANURA Canisius (RWANDA)

Après, il y a eu une séance de discussions et d'échanges de point de vues sous la présidence de son Excellence Amos ELEGBE.

Cette séance de discussions a été suivie par la communication du représentant spécial du Secrétaire Général de la Francophonie, en la personne de Monsieur ABLASSE OUEDRAOGO, sur le thème : « La Francophonie et la Diversité Culturelle », après quoi les participants au séminaire ont eu droit à une séance de discussions et d'échanges de point de vue sur ce thème.

Le message de Monsieur Roger DEHAYBE, l'allocution du Ministre d'Etat camerounais et les communications qui l'ont suivies ont relevés les points suivants :

- Monsieur Roger DEHAYBE remercie les autorités du Cameroun et les Populations de Douala pour avoir acceptés d'abriter le séminaire et pour la qualité de l'accueil réservé aux participants. Il n'y avait pas plus indiqué que le Cameroun, dit-il, pour héberger le séminaire car si le pays qui compte plus de 250 ethnies vit en paix dans une région globalement agitée, C'est qu'il a su gérer de manière heureuse sa grande diversité Culturelle et pourrait, par conséquent, donner à partager sur la question. En ce temps de troubles, poursuit-il, la capacité d'écoute et d'ouverture à l'autre est un impératif. Il termine son message en émettant le vœu de voir le séminaire de Douala porter des fruits à la hauteur des espérances de la Francophonie dans la perspective de l'adoption d'un instrument juridique international qui protège la diversité culturelle, car les biens et services culturels ne sont pas à considérer comme des marchandises ordinaires.
- Le Ministre d'Etat camerounais, chargé de la culture, son Excellence Ferdinand Léopold OYONO, après une chaleureuse poignée de main à chaque participant se dit très sensible aux propos aimables de Monsieur Roger DEHAYBE à l'endroit du Cameroun et des populations de Douala. Il est heureux de présider ce séminaire qui se situe au cœur des préoccupations du Cameroun, un des Etats les plus composites du monde. Le modèle de gestion du Cameroun en matière de diversité culturelle démontre sans nul doute, que le dialogue des cultures ne peut que favoriser l'instauration de la solidarité et de la paix, en même temps qu'il enrichit le patrimoine mondial, parce qu'on pourrait ainsi reprendre cette définition plus ouverte et

d'admettre que la culture « n'est pas un instrument de progrès matériel ; elle est la fin et le but du développement entendu au sens de l'épanouissement de l'existence humaine sous toutes ses formes et sans faute sa plénitude ». IL est à craindre que la globalisation dans le marché des biens et services culturels, telle qu'elle opère aujourd'hui ne conduise pas à la marginalisation de l'Afrique. Il paraît dès lors urgent que la coopération internationale soit renforcée en cette matière et qu'un instrument juridique international soit voté pour assurer et protéger la diversité culturelle garante de la solidarité et la paix entre les peuples.

En réitérant son appréciation à Monsieur Roger DEHAYBE pour les propos aimables qu'il a tenus à l'endroit du Cameroun et surtout pour l'heureuse initiative de cette rencontre, le Ministre d'Etat camerounais chargé de la culture déclare ouvert le séminaire de Douala.

La communication de son Excellence Monsieur Amos ELEGBE, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme du Bénin, débute par un hommage appuyé à son Excellence Monsieur Ferdinand Léopold OYONO, pour sa contribution éminente à la formation des peuples africains ; des générations d'africains parmi les plus valeureuses auront en effet étudié, pour se former, les œuvres de cet éminent homme d'Etat camerounais.

La communication proprement dite s'articule autour de trois points :

1. La culture, modèle de développement

La culture est perçue comme un continuum de produit d'un processus dynamique qui chemine harmonieusement sa maturation si et seulement si les populations sont à l'abri de la faim et de la soif. La culture façonne notre vision sur le monde et peut devenir une manière de vivre ensemble en partageant dans la paix et la solidarité. Le modèle occidental qui a jusqu'alors constitué la clé du développement, en s'imposant comme modèle unique et uniforme a inhibé le devenir du développement de l'Afrique qui ne se reconnaît plus dans aucun domaine de la vie.

2. Mondialisation et culture

La tendance de vouloir uniformiser et standardiser les valeurs est non seulement « vouloir mettre du vent dans une cage », mais aussi banaliser, au nom de la mondialisation, ce qui est pour d'autre une question de vie, la raison même d'être. Or, comme il l'a fort opportunément relevé, la culture ce n'est pas un instrument de progrès matériel ; elle est la fin et le but du développement entendu au sens de l'épanouissement de l'existence humaine sous toutes ses formes et dans toute sa plénitude (cfr. Notre diversité créatrice, Commission Mondiale pour la Culture et le Développement 1996, p. 25).

3. Les politiques culturelles : une alternative créative et dynamique face à la mondialisation.

La politique culturelle doit prendre de plus en plus acte de :

- L'importance du processus créatif dans les arts et la nécessité d'encourager la créativité ;
- L'importance économique des industries culturelles qui rayonne ;
- La nécessité de la conservation du patrimoine culturel qui est la base de la diversité culturelle ;
- La nécessité d'impliquer les jeunes dans le secteur culturel et les métiers de l'art de l'audiovisuel.

Il a conclu en disant qu'il faut donner plus d'importance aux ressources et aux potentialités dont dispose chaque culture face au développement et renforcer ces qualités dynamiques tout en favorisant la créativité.

Tout au long de sa communication sur le thème : « la Francophonie et la Diversité Culturelle », Monsieur Ablassé OUEDRAOGO a montré l'implication de la francophonie dans le débat sur la diversité culturelle par son engagement dans la vaste entreprise visant à doter la communauté internationale d'objectif et de norme pouvant lui permettre de relever les défis de la mondialisation et sa contribution à l'élaboration d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle, à travers de nombreuses initiatives développées par la francophonie parmi lesquelles le séminaire de Douala sur la diversité culturelle et les autres séminaires régionaux qui seront organisés font parties des actions entreprises pour mettre en œuvre les engagements pris par le IX^{ème} Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernements des pays ayant le français en partage, à BEYROUTH.

Monsieur Ablassé OUEDRAOGO, a attiré l'attention des participants sur le fait que l'implication de la francophonie et de ses membres dans le processus d'élaboration, de la finalisation et l'adoption de l'instrument juridique international sur la diversité culturelle suppose, de leur part, la connaissance et la maîtrise de ce sujet, notamment au niveau des enjeux concrets que représente la diversité culturelle et du contenu du projet de la convention internationale, de même que des risques que ferait courir à leur économie, à leur développement et à leur identité, la libéralisation du commerce de leurs biens et services culturels.

Il a alors situé les efforts déjà entamés et engagés par les instances de la Francophonie, dans l'effort global de la communauté internationale, pour assurer toutes les chances de succès au processus de mise en place de la Convention Internationale sur la diversité culturelle, tout en apportant des éclairages sur le fait que la mise en place de cet instrument revêt, surtout dans le contexte actuel, une priorité, pour amener tous les concernés à mieux mesurer ensemble les enjeux réels que représente la diversité culturelle.

Il a relevé que les efforts déployés par les instances de la Francophonie vont au de la de l'espace francophone. En effet, depuis l'adoption de la déclaration Universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, nombreuses ont été les initiatives internationales visant

à nourrir la réflexion quant à l'opportunité de renforcer l'action normative en rapport avec la diversité culturelle, y compris même des coalitions, au-delà de l'espace francophone, entre les différents espaces linguistiques.

Il a terminé son intervention en disant qu'il est impérieux pour les Etats membres de l'UNESCO, qui est le cadre approprié, de part son mandat, pour conduire l'exercice lié à l'élaboration et à l'adoption de cette convention internationale, de se mobiliser dans les prochaines semaines, non seulement à l'occasion des travaux de la 32^e conférence générale de l'UNESCO mais aussi dans les négociations commerciales en cours à l'OMC, s'ils veulent se donner les moyens de conserver, un tant soit peu, les moyens nécessaires et légitimes pour préserver et promouvoir la diversité culturelle. C'est, dit-il, à cette condition que l'humanité continuera à prospérer dans la paix et la tolérance.

Des discussions et échange de points de vue sur la politique culturelle et le développement, il ressort que les pays africains sont invités à mettre en application les lois qu'ils adoptent et ratifient ; et que le meilleur moyen de gagner la communauté internationale à leur cause serait de vivre à la maison la diversité culturelle telle qu'ils souhaitent la voir appliquée à l'échelle internationale.

Si tel avait été le cas, l'Afrique aurait fait l'économie de guerres fratricides qui déciment ses populations et compromettent durablement son développement, par suite des intolérances et du rejet des autres comme entités ethnico-culturelles à prendre en compte dans l'ensemble.

Dans ce même registre on souhaite qu'en francophonie même l'exemple serve toujours de prêche (émission de TV5).

Il y a nécessité aussi d'être tolérant et objectif pour ne pas rejeter par principe au nom de la préservation de la diversité culturelle des éléments positifs découlant des interactions culturelles.

Si à l'état actuel de son développement on supprimait le français, les populations de la plupart de nos pays seraient dans l'incapacité de communiquer entre elles.

La diversité culturelle dont il est question ici n'est pas un simple repli identitaire mais une recherche de l'unité et de la solidarité dans la diversité.

On a noté avec satisfaction des efforts de certains pays comme le Bénin dans la recherche des voies et moyens pour sauvegarder leur patrimoine culturel (restauration des musées et des palais royaux ; constitution d'un fond d'appui aux productions des œuvres culturelles et artistiques).

Pour ce qui est de la Francophonie et la diversité culturelle il a été relevé et déploré l'absence de coordination du côté de l'Afrique. Ainsi, dans toutes les questions importantes touchant

à la vie communautaire internationale, l'Afrique réagit toujours tardivement lorsque l'essentiel est joué.

Il y a nécessité de renforcer et de faire effectivement fonctionner les dispositifs de suivi de nos résolutions et démarches.

Dans la démarche à adopter pour plaider en faveur de l'adoption de l'instrument recherché, on devra détruire les barrières factices créés entre les communautés linguistiques (Anglophones, Francophones, Arabophones, etc.), car tous ces regroupements ne sont que ceux de pays ayant en leur sein des ethnies ou des groupes socio-culturels diversifiés et la lutte ici menée est à l'avantage de toutes les cultures sans distinction.

Enfin la grande question a été celle de savoir ce que pourrait faire la francophonie pour aider les pays à reconstituer le minimum essentiel de leur patrimoine culturel, surtout s'agissant de ceux qui ont tout perdu dans les crises sociales qui perdurent.

Au deuxième jour, les séminaristes ont suivi la communication de Monsieur Ablassé OUEDRAOGO sur le thème :

La Convention internationale sur la diversité culturelle : une priorité pour tous ? a après quoi il y a eu des discussions et échange de points de vue et enfin les interventions des experts nationaux suivis également de discussions et d'échange de points de vue.

De cette communication et des interventions des experts nationaux ainsi que des discussions et échanges de points de vue qui ont suivi, il est ressorti ce qui suit :

Monsieur Ablassé OUEDRAOGO dans sa communication a souligné la priorité que revêt la convention internationale sur la diversité en disant que, si la mondialisation favorise les interactions qui enrichissent les cultures et qu'une culture isolée ne peut survivre ; on ne peut jamais prédéterminer les résultats pouvant provenir des frottements des cultures et dans l'ordre naturel des choses, lorsque deux cultures sont en présence, la plus forte domine sur la plus faible.

Si un arbitrage ne permet pas de réduire les influences négatives de la plus forte sur la plus faible, l'une ne finira pas tuer l'autre.

Rechercher un instrument d'arbitrage d'ordre juridique et conventionnel au niveau international apparaît donc comme un impératif urgent et une priorité pour tous, afin de prévenir et empêcher des situations où des peuples déshumanisés parce que dépouillés de ce qui est leur raison d'être, leur identité, pourraient se conduire comme des désespérés, en perpétrant des désordres préjudiciables à la paix et à la sécurité dont tout le monde a besoin pour se développer et s'épanouir.

La diversité culturelle bien comprise nourrit jusqu'à la démocratie parce que les qualités d'écoute et d'ouverture aux autres sont alors magnifiées pour évacuer les risques de désordres que génère le dialogue des sourds.

Deux défis majeurs à relever cependant :

- rester vigilant dans les négociations avec l'OMC s'agissant de l'offre de libéralisation dont les pays en développement devraient s'abstenir
- améliorer le volume de nos productions culturelles tant en quantité qu'en qualité pour que protection ne rythme pas avec protectionnisme qui est également de nature à créer des frustrations aux autres.

En tout état de cause, si l'Afrique laisse la culture lui échapper, il ne lui restera que les yeux pour pleurer, marginalisée qu'elle est déjà aux plans politique, économique et industriel.

Les discussions et l'échange de points de vue, qui ont suivi ont permis de rassurer les uns et les autres sur ce que la diversité culturelle est ou n'est pas. Elle n'est pas antinomique de la libéralisation ni des échanges internationaux, il est simplement évident qu'on ne peut pas tout libéraliser.

L'Afrique a besoin des devises et des ressources matérielles et financières pour se développer, elle ne peut les obtenir que par des échanges qu'elle souhaite justes et équitables.

Concernant les interventions des experts, elles ont été riches et très pertinentes et ont toutes démontré que la sensibilisation visée par l'A.I.F. a été une réussite et que les Etats représentés à Douala sont fortement acquis à l'idée d'œuvrer pour l'adoption de la Convention Internationale sur la diversité culturelle dans le cadre de l'UNESCO. Il s'agit, en l'occurrence, des délégations du Gabon, RCA, Burundi, RCD et du Congo Brazzaville.

Les raisons d'espérer son adoption existent à travers :

- a) La déclaration des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la Francophonie, adoptée au sommet de Beyrouth en 2002 ;
- b) La déclaration de l'UNESCO sur cette question en ses articles 8, 10 et 11 qui affirment la spécificité des biens et services culturels sur le marché des échanges et appellent à un renforcement de la coopération internationale pour aider à produire quantitativement et qualitativement les biens et services culturels compétitifs dans le cadre de cette diversité.

Enfin toutes les délégations ont exprimé leur satisfaction pour la tenue de ce séminaire, pour la qualité des échanges, la convivialité et l'esprit d'humilité qui ont prévalu tout au long des travaux.